



Paris, le 22 décembre 2017

Entraide : 0826 000 401 - un numéro unique destiné à l'écoute et l'assistance des médecins sera lancé le 1er janvier

Le Conseil national de l'Ordre des médecins et l'Association d'aide professionnelle aux médecins et soignants (AAPMS) ont signé, mercredi, une convention ayant pour objet, dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel, de proposer un numéro d'appel unique pour renforcer l'écoute et l'assistance des médecins en difficulté. Il sera également accessible aux internes en médecine.

Dans le respect du libre choix par le médecin de sa prise en charge, ce numéro permettra d'orienter les médecins et internes en souffrance.

A partir du 1^{er} janvier 2018, ce numéro unique d'écoute et d'assistance aux médecins et internes en difficulté sera donc mis en service : le **0826 000 401**.

Disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cette écoute téléphonique confidentielle permettra l'orientation du médecin vers l'un des organismes suivants :

- Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins où est inscrit le médecin ;
- Une des associations d'entraide qui a signé la Charte d'entraide ;
- Le service Entraide du Conseil national de l'Ordre des médecins ;
- Un établissement de soins signataire de la Charte d'entraide ;
- Toute autre structure utile.

Ce numéro d'appel sera financé par le Conseil national de l'Ordre des médecins, et géré par l'AAPMS. Celle-ci aura notamment la charge de former les psychologues répondant aux appels téléphoniques des médecins ou internes. Le personnel de la plateforme sera lié par le secret professionnel.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contacts presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57

Dr. Régis MOURIES – Président de l'AAPMS
06 13 43 87 62 – contact@aapml.fr

Le Dr Patrick Bouet, président du CNOM, déclare « *L'entraide est l'une des missions constitutives de l'Ordre des médecins. Elle permet d'apporter une aide confraternelle à des médecins en difficulté ou à leurs familles, et doit être entendue au sens large : outre l'attribution de secours financiers, elle comprend un soutien psychologique, organisationnel et juridique, un accompagnement professionnel et social, mais aussi une facilitation d'accès aux soins.* »

Un Pôle Entraide National siégeant au CNOM s'est donné pour mission de fédérer et d'harmoniser les actions et les procédures d'entraide sur l'ensemble du territoire national au service des médecins.

Le Dr Régis Mouries, président de l'AAPMS, se dit satisfait d'avoir participé à l'émergence de cette fédération de l'entraide permettant enfin un maillage complet pour l'ensemble des médecins et internes français.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contacts presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57

Dr. Régis MOURIES – Président de l'AAPMS
06 13 43 87 62 – contact@aapml.fr